



Elections sur la représentativité syndicale - Du 28 novembre au 12 décembre 2016

UN ENJEU MAJEUR POUR LES SALARIÉS DES PETITES ENTREPRISES

Les salariés des entreprises de moins de 11 salariés (TPE) vont voter pour désigner les organisations syndicales qui pourront les représenter, les 4 prochaines années :

- pour négocier leurs conditions de travail
- pour désigner les membres des Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (CPRI) qui, dans chaque région, auront une mission de conseil et de défense des salariés
- pour désigner les conseillers prud'homaux.

POURQUOI VOTER ?

Parce que c'est le seul scrutin qui permet aux salariés des TPE (qu'ils soient ou non syndiqués), de faire un choix pour la défense générale de leurs droits et intérêts, par la désignation des syndicats qui seront légalement habilités à les représenter (les salariés des entreprises de 11 salariés et plus le font à travers les élections professionnelles).

**Le résultat du scrutin sera déterminant pour la qualité du statut des salariés
Cette occasion pour eux de maîtriser leur avenir est à ne pas manquer**

POURQUOI VOTER CGT ?

Parce que la CGT c'est : la priorité à vos droits - l'indépendance à l'égard de tous partis politiques - une action forte et dynamique - une vraie capacité à négocier - une volonté d'union (ex. L'UNION POUR LA CRPCEN).

La loi travail : un combat exemplaire de la CGT !

Les salariés des TPE savent mieux que personne que dans une petite entreprise il leur est difficile d'entrer en conflit pour le respect de leurs droits - La sécurité pour ces salariés, **c'est la convention collective, mise en péril par la loi.** La loi a été votée, malgré l'action de la CGT (qui a été la cible d'un déchaînement politico-médiatique incroyable). Mais la CGT poursuivra son action, sous d'autres formes, pour faire modifier la loi **et défendre ainsi vos intérêts.**

La CGT peut vous assister pour que les dérives négatives que permet la loi soient évitées dans votre office

UNE CGT FORTE, C'EST VOTRE INTÉRÊT - ALORS ACCORDEZ-LUI VOTRE VOTE

Une circulaire CGT-Notariat va vous être adressée à votre domicile - Elle sera complétée par des fax "Bastoche" sur plusieurs thèmes d'intérêt majeur pour vous

Pour plus d'informations, consultez notre blog-internet - Tapez "cgt notariat"

Sociétés
d'études

la
cgt

Fédération CGT des Sociétés d'études – Secteur Notariat – case 421 – 263 rue de Paris 93
514 Montreuil Cedex— www.soc-etudes.cgt.fr Tél. 01.55.82.89.44– Fax 01.55.82.89.42– E-
mail : fsetud@cgt.fr